

2011-0717
2012-11-05

Preventol A8 Fongicide Technique

Solide

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE: Tébuconazole 95%

N° D'HOMOLOGATION 29409 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

AVERTISSEMENT



POISON

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 25-500 kg

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

MODE D'EMPLOI :

Utiliser le Preventol A8 Fongicide Technique pour fabriquer des agents de préservation du bois homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

On peut obtenir sur demande des données détaillées sur les propriétés physico-chimiques de Preventol A8 Fongicide Technique et d'autres recommandations de formulation auprès de LANXESS Corporation. Lire ces données avant d'entreprendre la formulation Preventol A8 Fongicide Technique, de façon à éviter tout risque relatif à la formulation et à s'assurer d'un produit fini satisfaisant.

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'étiquetage des produits formulés à partir de Preventol A8 Fongicide Technique doit être conforme à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. Pour obtenir des données précises sur les emplois homologués par le fédéral, communiquer avec LANXESS Corporation.

PRÉCAUTIONS :**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Cause une irritation modérée des yeux. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau chaude et du savon après l'emploi, et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau très chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et semences et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE : Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour une raison quelconque, balayer le produit en formant un monticule. Consulter les précautions sur l'étiquette afin de connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher dans le produit déversé. Éliminer le pesticide de la manière indiquée ci-après. Garder les personnes non autorisées à l'écart du lieu d'un déversement ou d'une fuite.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.